



Communiqué de presse

Rennes le 17 novembre 2023

Et si une IA devenait chef d'entreprise ?

*L'intelligence artificielle fascine autant qu'elle déstabilise. Et pourtant, nous en sommes qu'au début ! Cela s'accélère ! Les applications de l'IA générative en entreprise recèlent des possibilités bien plus avancées que ChatGPT. Toutes les entreprises, quels que soit leur taille ou leur secteur d'activité, intégreront de l'IA. Comment l'utiliser pour rester dans le jeu ? Mieux comprendre ses enjeux, à quoi elle peut servir, entrevoir comment elle va, demain, prendre davantage de place en entreprise, appréhender ses limites mais aussi, les opportunités de développement et de gain de productivité qu'elle offre...tel est la finalité du **procès fictif de l'IA organisé le 6 décembre prochain par la CCI Ille-et-Vilaine dans les locaux de b-com, à Cesson-Sévigné**. Un format très original et immersif pour mieux comprendre l'impact de l'IA sur nos organisations et saisir toute sa dimension.*

Elle modifie nos postes en automatisant toutes nos tâches répétitives, fastidieuses ou dangereuses, elle interroge notre rapport à la machine, elle transforme la réalité, etc. L'Intelligence artificielle est au cœur de toutes les polémiques. **Mais, concrètement, quelle place prendra l'IA demain ? Est-elle capable de diriger une entreprise ?** Si tel est le cas, quelles seront ses limites, ses faiblesses...ou bien au contraire comment maîtrisera t'on son pouvoir ?

Quels seront les impacts éthiques, juridiques et organisationnels au sein des organisations ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre mais qui seront abordées au cours de ce procès fictif organisé par la CCI Ille-et-Vilaine le 6 décembre prochain.

Trois chefs d'accusation inédits à découvrir lors du procès

Enjeux des débats : peut-on transmettre une entreprise à une IA ? Les jurés, c'est-à-dire le public, autoriseront-ils Paule Le Gall, dirigeante de l'entreprise Mobility Less Carbon à transmettre son entreprise à Emma, une intelligence artificielle ? Avant de répondre à cette question, des experts, des témoins viendront apporter leurs éclairages. Puis les avocats livreront leur plaidoirie. Toutes les questions seront abordées sans tabou. Puis, à l'issue des échanges, lorsque toutes les parties auront été entendues, le public sera invité à rendre son verdict.

Un évènement au format atypique

Cet évènement au format remarquable transporte le public en 2035. L'occasion de se projeter sur des problématiques qui seront bien réelles d'ici quelques temps. **Un concept qui interroge, qui invite à la réflexion, qui stimule l'esprit critique.** Bref, une façon originale de parler d'un sujet concret qui bouscule et pose question.

La soirée est organisée et pilotée par la CCI Ile-et-Vilaine en partenariat avec Rennes Métropole, le Crédit Agricole d'Ile-et-Vilaine, l'ordre des avocats et Conjecto.

Informations pratiques Le procès de l'IA

Date : Mercredi 6 décembre 2023

Horaire : de 18h45 à 21 heures

Lieu : b-com, 219 Av. des Champs Blancs, 35510 Cesson-Sévigné

Gratuit, sur inscription : <https://www.ille-et-vilaine.cci.fr/agenda/participez-au-proces-de-l-ia>

Contacts Procès de l'IA :

Florence Fouillet, conseillère entreprises marketing digital / Crisalide Numérique
florence.fouillet@ille-et-vilaine.cci.fr – 02 99 33 63 57

Delphine David, conseillère entreprises environnement
delphine.david@ille-et-vilaine.cci.fr – 02 99 33 66 46

Contact presse :

Léa Matte, chargée de projet marketing communication
lea.matte@ille-et-vilaine.cci.fr – 02 99 33 63 52